

C.A.H

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-293 du 26 novembre 1976

portant nomination des membres du  
Conseil d'Administration de la Société  
Nationale de Commercialisation et  
d'Exportation du Bénin (SONACEB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU l'Ordonnance n° 75-67 du 17 Septembre 1975, portant abrogation de l'Ordonnance n° 72-4 relative aux Statuts de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB) ;  
VU le Décret n° 75-218 du 17 Septembre 1975, portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB)  
SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB), les Camarades dont les noms suivent :

- ALAPINI Armand : Représentant le Ministre du Commerce et du  
Tourisme ;  
QUENUM Valentine : Représentant le Conseil National de la  
Révolution ;

.../...

- ZOHOUNGBOGBO Marcel : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures ;
- AMOUSSOU Bruno : Représentant le Ministre des Finances ;
- KONIGUI Barnabé : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
- DASSOUNDO Gédéon : Directeur Général de la SONICOG ;
- ADIKPETO Bernard : Directeur Général de la SONAGRI ;
- LOKO David : Représentant du Personnel ;
- SODOGANDJI Ferdinand : " " ;
- SAGBOHAN Jérémie : " " ;
- MESSENON Joseph : " " ;
- MOUSTAPHA Moucaram : " " ;
- Le Commissaire du Gouvernement.

ARTICLE 2. - Le Camarade ALPINI Armand, représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme, est nommé Président du Conseil d'Administration de ladite Société.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

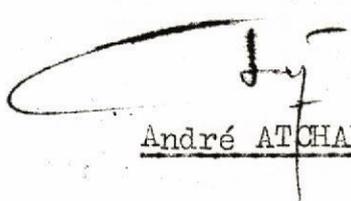
Fait à COTONOU, le 26 novembre 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4  
MCT 8 autres ministères 14 SGG 4  
SPD 2 SONACEB 10 Intéressés 15  
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF 3  
ONEPI-Gde Chanc. 2 Chamb.Com. 4  
UNB-FSJEP 4 BN 2 SONICOG-SONAGRI 2  
JORPB 1

  
André ATCHADE